

1320 Prés à *Spartina* (*Spartinion maritimae*)

CORINE : 15.2

EUNIS : A2.554

CRITERES DIAGNOSTICS ET CONSEILS POUR LA CARTOGRAPHIE

Description :

Les prés à spartine s'installent comme les gazons à salicornes au niveau de la haute slikke. Les spartines sont des graminées vivaces, assez vigoureuses qui se propagent essentiellement par la croissance de leur système racinaire. Elles s'installent de préférence dans les zones à sédimentation active comme les fonds de baie et d'estuaire où elles préfèrent les situations abritées, non sujettes aux courants marins et aux vagues.

Seule la Spartine maritime (*Spartina maritima*) est indigène des côtes atlantiques françaises. Au 19^{ème} siècle, l'arrivée d'une spartine américaine, la Spartine à feuilles alternes (*Spartina alterniflora*), a été constatée dans les îles britanniques. Elle a probablement été introduite par un bateau faisant le trajet entre l'Europe et l'Amérique. Les deux espèces de Spartine se sont croisées et ont engendré la naissance d'une nouvelle espèce, la Spartine anglaise (*Spartina x townsendii*). Cette dernière s'est répandue rapidement le long des côtes atlantiques. Elle peut avoir un comportement envahissant et tend à entrer en concurrence avec la Spartine maritime, moins vigoureuse, et d'autres communautés végétales des marais littoraux.



Pré à Spartine maritime, Ria d'Étel (©C. Bougault, CBNB)

Définition extraite du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (EUR28) :

Prairies pérennes pionnières des vases salées côtières, formées par des Spartines (*Spartina* spp.) ou graminées similaires. Pour la sélection des sites, la préférence doit être donnée aux zones qui contiennent des Spartines rares ou restreintes.

Sous-types :

15.21 - Prairies de Spartines à feuilles planes : prairies pionnières pérennes des vases salées côtières, formées par *Spartina maritima*, *S. townsendii*, *S. anglica*, *S. alterniflora*.

15.22 - Prairies de Spartines à feuilles de jonc : prairies pionnières pérennes des vases salées côtières, formées par *Spartina densiflora*.

Habitats élémentaires des cahiers d'habitats :

1 seul habitat élémentaire, présent en Bretagne.

- 1320-1 Prés à Spartine maritime de la haute slikke

Divergences entre la définition originale (EUR28) et l'interprétation faite dans les cahiers d'habitats français :

Dans le manuel d'interprétation de l'Union européenne les prés dominés par des Spartines non-indigènes (*Spartina alterniflora*) et hybrides (*Spartina x townsendii*) sont inclus dans l'habitat, en indiquant cependant que pour la désignation de sites Natura 2000, les prés à Spartines indigènes sont à privilégier. Dans les Cahiers d'habitats, les prés à Spartines non-indigènes sont exclus de l'habitat d'intérêt communautaire : « Deux autres spartinaies, caractérisées par des Spartines néophytes invasives, se développant le plus souvent au détriment de la spartinaie maritime indigène, sont présentes sur les littoraux atlantiques français, mais n'ont pas été retenues comme « habitats d'intérêt communautaire » : la spartinaie anglaise et la spartinaie américaine. »

Le maintien du choix des cahiers d'habitats est actuellement discuté au sein du groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire animé par le MNHN.

Groupement végétaux indicateurs de l'habitat (Bretagne) :

SPARTINETEA GLABRAE Tüxen in Beeftink 1962

Spartinetalia glabrae Conard 1935

Spartinetum anglicae Géhu in Bardat et al. 2004

Spartinetum maritimae (Emberg. & Regn. 1926) Corillion 1953

Spartinetum alterniflorae Corillion 1953 – non IC selon les cahiers d'habitats

Spartinetum anglicae Corillion 1953 *nom. nov.* Géhu & Géhu-Franck 1984 – non IC selon les cahiers d'habitats

Confusions possibles :

Il n'est pas possible de confondre les prés à *Spartina* avec d'autres habitats des marais littoraux ; leur physionomie est en effet très caractéristique. Il est cependant parfois délicat de distinguer les prés à Spartine maritime des prés à Spartine anglaise, surtout sur des sites où les deux taxons peuvent être présents (Golfe du Morbihan, Laïta ...).

Comme pour les végétations annuelles à *Salicornia*, des confusions/superpositions avec des habitats marins sont possibles.

Prise en compte de l'habitat dans les cartographies des sites Natura 2000 bretons :

Si on suit l'interprétation de cahiers d'habitats, l'habitat 1320 « Prés à Spartina » a parfois été mentionné par erreur dans des cartographies de sites Natura 2000, notamment dans les cartographies assez anciennes, réalisées avant la parution des Cahiers d'habitats français qui excluent les prés à Spartine anglaise de l'habitat d'intérêt communautaire. Les inventaires floristiques permettent parfois de corriger *a posteriori* ces cartographies (ex. site Natura 2000 FR5300016 - Anse de Goulven, dunes de Keremma).

Dans les sites où les deux taxons de spartine cohabitent, la distinction entre prés à Spartine maritime et Spartine anglaise n'a pas toujours été faite dans les cartographies. Les surfaces d'habitat d'intérêt communautaire sont ainsi surestimées sur ces sites si on suit l'interprétation des cahiers d'habitats (principaux sites concernés : FR5300029 Golfe du Morbihan, côte Ouest de Rhuys, FR5300030 Rivière de Penerf, marais de Suscinio, FR5300059 Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec).

Conseils pour l'inventaire et la cartographie de l'habitat :

La période optimale d'observation de l'habitat se situe en été, au moment de la floraison des spartines. La cartographie de l'habitat est possible sur une période plus longue, à condition d'avoir déterminé au préalable les spartines.

Dans des sites où les populations de Spartine anglaise et Spartine maritime cohabitent et s'interpénètrent, la cartographie en mosaïque est conseillée. Dans ces sites la mise en place d'un suivi de la vitalité des deux taxons est conseillée.

REPARTITION

Répartition à l'échelle de l'Union européenne

Carte ci-contre

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme

Répartition à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 français :

Source : INPN, Base Natura 2000 version 09/2014

France : **26 ZSC**

Région atlantique française : **26 ZSC**

Bretagne : **7 ZSC** (+ cité dans 2 sites par erreur)

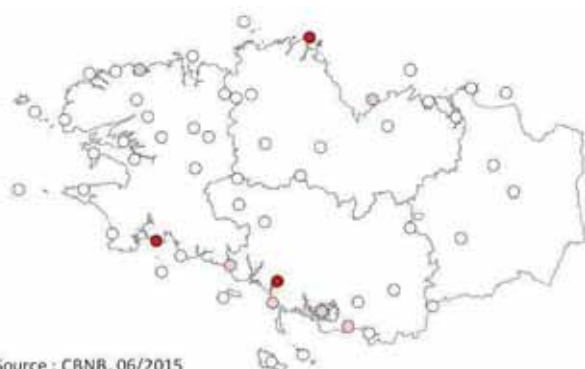


Habitat UE 1320 : Répartition et état de conservation à l'échelle des Etats membres de l'Union européenne

- Bon état de conservation
- Etat de conservation défavorable inadéquat
- Etat de conservation défavorable mauvais
- Etat de conservation inconnu

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme

Sites Natura 2000 bretons abritant l'habitat



Source : CBNB, 06/2015

Sites Natura 2000 bretons dans lesquels l'habitat 1320 « Prés à *Spartina* (*Spartinion maritimae*) » est particulièrement bien représenté :

FR5300029 Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys

FR5300028 Ria d'Etel

Sites Natura 2000 concernés avec précision de la surface occupée par l'habitat (source : cartographies Natura 2000 & BDD habitats du CBN de Brest) :

Code du site	Nom du site	Surface [ha]
FR5300028	Ria d'Etel	40,73
FR5300029	Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys	41,12*
FR5300030	Rivière de Penerf, marais de Suscinio	27,23*
FR5300027	Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées	21,6*
FR5300048	Marais de Moustierlin	1,22
FR5300010	Tregor Goëlo	0,45 +0,15 dtx
FR5300059	Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannenec	0,78
FR5300066	Baie de Saint-Brieuc - Est	36,73**
FR5300016	Anse de Goulven, dunes de Keremma	8,75**

*La présence de l'habitat dans ces sites est probablement surestimée (présence concomitante de *Spartina maritima* et de *Spartina x townsendii*, non distinguées dans la cartographie).

** La présence de l'habitat dans ces deux sites est douteuse : il s'agit de prés à *Spartina x townsendii*, non concernés par la directive habitats (selon l'interprétation des cahiers d'habitats français).

Des prés à *Spartina maritima* ont également été signalés en baie de Morlaix (comm. pers. de la chargée de mission Natura 2000). Cette information nécessitera confirmation.

ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT

Résultats du rapportage national 2007-2012 :

Code UE	Aire de répartition	Surface	Structure et fonction	Perspectives futures	Conclusion : état de conservation
1320	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais

Etat à favoriser :

Il convient de suivre l'évolution des prés à Spartine maritime, devenus rares à l'échelle du littoral breton. Leur conservation nécessite un raisonnement intégrant l'ensemble des végétations des marais littoraux. L'objectif recherché est la conservation de marais littoraux diversifiés, avec une zonation typique des communautés, peu perturbés par les activités humaines telles que les cultures marines ou la plaisance.